

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre

L'association départementale France Alzheimer Rhône, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, dont le siège départemental est sis à Lyon 2<sup>ème</sup>, 6 place Carnot et représentée par son président Gerard HERRBACH

### D'une part

et

### D'autre part

.....représenté par .....

**France Alzheimer Rhône et la commune de .....**, ensemble dénommé les parties décident de la création d'un Espace Alzheimer Partenarial EAP sur la commune . Cet EAP vise à faciliter l'accès des aidants aux différents dispositifs mis en place gratuitement par France Alzheimer Rhône.

### Il est préalablement exposé :

- 1- France Alzheimer Rhône est un opérateur reconnu et soutenu par la Métropole Grand Lyon et le département du Rhône pour ses actions multiples auprès des familles touchées par la Maladie d'Alzheimer et Maladies apparentées, leurs malades et leurs aidants. L'association est affiliée à l'Union Nationale France Alzheimer reconnue d'utilité publique et met en place les dispositifs de soins et d'accompagnement qu'elle propose.
- 2- XXXXXX-----

La présente convention à la date du .....s'applique aux institutions du présentes sur la Métropole de Lyon.

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Article 1 – Objectifs de la Convention

Les objectifs attendus par les parties sont les suivants :

- Permettre le maintien à domicile, dans les meilleures conditions possibles, des personnes atteintes des Maladies d'Alzheimer et Maladies Apparentées et ou en déclin cognitif sévère et reconnu,
- Prévenir le ralentissement de l'évolution des déficiences physiques, cognitives et sociales de ces personnes et ainsi allonger le maintien à domicile,
- Soulager les familles et leurs aidants par une écoute attentive, une formation des aidants familiaux pour mieux connaître et lutter contre le handicap cognitif et prévenir les situations de crise,
- Développer des programmes de prévention concernant la nutrition, la surveillance de l'état cardiovasculaire et de l'observance médicale, l'activité physique, la stimulation cognitive et de l'estime de soi et assurer le lien social,
- Soutenir les aidants et les aider à profiter toujours de la vie,
- Ces objectifs visent la population relevant du territoire concerné par le groupe sur la métropole de Lyon.

## Article 2 – Les Moyens

- .....met à disposition des parties sa logistique (salles et autres lieux), sa connaissance des familles touchées par la maladie et ou le déclin cognitif et de leurs attentes notamment en matière d'entretiens psychologiques personnalisés.

Il assure la communication des parties auprès des familles

- France Alzheimer Rhône met **GRATUITEMENT** à disposition des parties sa palette de services et notamment :
  - o Des **Réunions d'Information axées sur la prévention** exposant le handicap cognitif généré par la maladie, le risque de la conduite automobile, les caractères spécifiques des maladies apparentées et particulièrement de la maladie à Corps de Lewy, les avancées de la recherche fondamentale et clinique etc....
  - o **L'entretien individuel** est une approche qui offre **un soutien psychologique à l'aidant** pour faire face à la maladie de son proche. Cet entretien réalisé par un psychologue est avant tout **un soutien moral individuel** dans l'optique **de mieux accepter et de mieux vivre la maladie.**

Il permet **de soulager la souffrance**, et d'aider à mieux faire face à la situation. Le soutien psychologique est essentiellement basé **sur l'écoute** et permet de rassurer l'aidant, de le libérer de son anxiété à l'approche d'un changement comme l'annonce de la maladie, l'entrée en hébergement temporaire ou permanent, la sortie

d'hospitalisation et autres difficultés liées au handicap cognitif. Le plus souvent il évite le traitement psychiatrique médicamenteux. La gratuité va de 5 à 6 consultations gratuites par an.

- **L'atelier de mobilisation cognitive** est une action animée par un psychologue, formé à l'animation des ateliers, qui sollicite par des exercices cognitifs, les capacités cognitives préservées du malade débutant telles que : la mémoire à long terme, l'attention, la concentration, le jugement, l'orientation spatio-temporelle, la planification, l'estime de soi etc... Les bénéfices recherchés sont de faire travailler la Mémoire en groupe, rompre l'isolement, favoriser les rencontres et les échanges et l'expression verbale, la communication et le langage, procurer du plaisir, du bien-être, de la détente et de la convivialité, Valoriser, augmenter la confiance et l'estime de soi Mais aussi : Rupture avec le quotidien et avoir un repère dans la semaine. L'Atelier s'inscrit sur une durée de **12 semaines à raison de 2H** par session, séquencé en **2 groupes de 6 à 8 personnes**.
- **La formation des aidants** est axée principalement sur l'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne à domicile notamment pour lui faire connaître le handicap cognitif. Elle s'adresse aussi aux aidants ayant leurs proches malades en établissement. Connaître la maladie c'est déjà se préparer à s'y faire et souvent dans les détails. La formation se fait sur **4 sessions de 3hrs plus une session de suivi de 2hrs** avec l'intervention d'un psychologue et d'un bénévole formé et ayant déjà accompagné un malade, et à travers les échanges entre aidants afin d'apporter à tous des informations sur la maladie et des outils concrets pour comprendre la personne malade et adapter son accompagnement.

France Alzheimer organise des formations à la demande, dans la mesure ou au moins **4 personnes** y participent dans des locaux proposés par les membres de la coordination gérontologique.

- **Les groupes de parole** :A l'issue des sessions de formation, France Alzheimer propose aux aidants du groupe de continuer à travailler ensemble au sein d'un Groupe de Paroles. Le groupe de paroles est un lieu animé par un psychologue clinique professionnel de la relation d'aide qui offre un espace de soutien et d'écoute à l'intérieur duquel les aidants familiaux vont se rencontrer et échanger sur les problématiques vécus dans l'accompagnement d'un proche atteint par la maladie. Ils permettent également de libérer la charge émotionnelle portée par certains aidants et apaiser et relativiser les situations vécues.
- **Les ateliers mémoire à destination des aidants et /ou des aidés**
- **Les Cafés Mémoire de France Alzheimer\*** constituent un espace de rencontre facile d'accès, ouvert sur la vie de la cité, peu formel, convivial et libre. Ils proposent aux personnes malades et à leurs proches un lieu de soutien, d'écoute et d'échanges. Ils s'appuient sur une atmosphère conviviale et

détendue autour d'une boisson. Chacun arrive et repart quand il veut. Une psychologue est présente pour garantir un cadre bienveillant et apporter des informations. **Ces cafés Mémoire permettent aux personnes qui malheureusement souhaitent cacher leur situation** de s'informer et de ne pas rester isolées.

**Toutes ces actions de prévention et soutien suivent des référentiels établis par l'Union Nationale France Alzheimer et reconnus par la CNSA. Elles peuvent être financées par la CNSA, la Métropole de Lyon pour les entretiens individualisés et des Fondations.**

- La palette de services propose d'autres actions concernant plus particulièrement le répit des aidants comme les séjours vacances, l'alternance hébergement temporaire et domicile, Le suivi des malades jeunes, les haltes-relais etc.... Ces actions relèvent de conditions particulières.
- **Une psychologue clinicienne conventionnée par France Alzheimer Rhône** assure l'interface entre les parties et rapporte à la Référente désignée par le Président de FA69.

### **Article 3 – Assurance**

- Les parties sont couvertes par leur responsabilité civile. Tous les dispositifs proposés par France Alzheimer dans la présente convention sont gratuits car financés par la CNSA, des Fondations, la Métropole Grand Lyon, l'UNION NATIONALE France Alzheimer. Certains peuvent nécessiter l'adhésion à France Alzheimer.

### **Article 4 – COPIL et Révision**

Il est établi entre les parties un comité de pilotage.

La présente convention est révisable à la demande de l'une ou l'autre des 2 parties.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des 2 parties avec un préavis de 3 mois.

Fait à LYON, le

Le Président de FA 69  
Gerard Herrbach

XXXXX

# Acte à classer

2023-22-T1

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-06-06T15-08-04.00 ( MI245491263 )

Identifiant unique de l'acte : 069-266910033-20230606-2023-22-T1-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Convention de partenariat entre le CCAS d'Ecully et l'association France Alzheimer

Date de décision : 06/06/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale  
8.2.2. Personnes âgées

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [ANNEXE\\_2023-22-T1.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/06/23 à 15:08

Par [BOUTET Catherine](#)

Transmis

Date 06/06/23 à 15:08

Par [BOUTET Catherine](#)

Accusé de réception

Date 06/06/23 à 15:12